



CH-3003 Berne, SECO, ABAS/bkd

Selon liste des destinataires

Référence: 2008-08-25/401
Spécialiste: bkd
Berne, 05.09.2008

Révision de l'Ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2 / RS 822.112)

Audition

Madame, Monsieur,

Plusieurs hôpitaux ont exprimé des difficultés au niveau de l'application de la loi sur le travail et de ses ordonnances, c'est pourquoi un groupe de travail composé de partenaires sociaux s'est réuni pendant plusieurs années afin d'élaborer des solutions possibles pour la réglementation des heures de travail et de repos de la branche hospitalière.

Suite à ces discussions, nous avons décidé de procéder à la révision de l'OLT 2 pour régler le nombre de jours consécutifs de travail, le travail de nuit et le service de piquet. Pour que les modifications envisagées reflètent d'une manière précise et claire la réalité, nous vous les soumettons afin que vous puissiez nous faire part de votre prise de position.

Vous trouverez en annexe les documents suivants:

- le texte de l'Ordonnance avec les dispositions qui vont être modifiées
- le rapport explicatif
- la liste des destinataires de l'audition

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Deborah Balicki
Effingerstrasse 31, 3003 Berne
Tél. +41 (31) 322 29 36, Fax +41 (31) 322 78 31
deborah.balicki@seco.admin.ch
www.seco.admin.ch

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos prises de position dans le cadre de la procédure d'audition d'ici le

lundi 27 octobre 2008

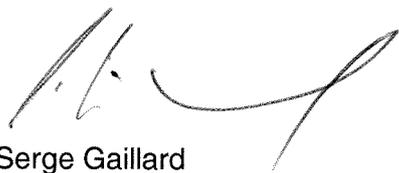
à l'adresse suivante :

**Sécretariat d'Etat à l'économie SECO
Deborah Balicki
Ressort Protection des Travailleurs
Effingerstrasse 31
3003 Berne**

Sans réponse de votre part dans le délai susmentionné, nous partons de l'idée que vous êtes d'accord avec la proposition.

En vous remerciant d'avance de votre disponibilité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat à l'économie



Serge Gaillard

Chef de la Direction du travail

Annexes mentionnées